



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} mars 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Première session

New York, 28 février-11 mars 2022

Projet de rapport

Rapporteur : Arsi Dwinugra Firdausy (Indonésie)

I. Ouverture de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles a tenu sa première session au Siège, du 28 février au 11 mars 2022. Au cours de la session, il a tenu [X] séances.
2. La session a été ouverte par la Présidente du Comité spécial, Faouzia Boumaiza Mebarki (Algérie), qui a prononcé une déclaration liminaire. Un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a également fait des remarques liminaires.

B. Participation

3. Les représentantes et représentants de [X] États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la session. Y ont également assisté les observatrices et observateurs d'États non membres, des représentantes et représentants d'entités du système des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.
4. Une liste des participantes et participants inscrits a été publiée sur la page Web du Comité spécial¹.

¹ Disponible à l'adresse : www.unodc.org/unodc/en/cybercrime/ad_hoc_committee/ahc-first-session.html.



C. Documentation

5. Une liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa première session a été publiée sur la page Web du Comité².

² Ibid.